

ARRETE DE SUPPRESSION DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES « Encaissement du produit des horodateurs »

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Encaissement du produit des horodateurs » en date du 30 juin 2016,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 nommant M. RUNG Thierry régisseur titulaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : La suppression du régisseur désigné ci-dessous en tant que mandataire supplémentaire avec effet au 25 juin 2023 :

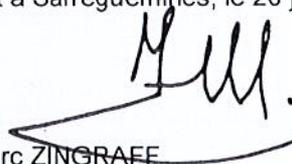
- M. BLANCHARD Sébastien



Marc-Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de
Gestion Comptable

Fait à Sarreguemines, le 20 juin 2023



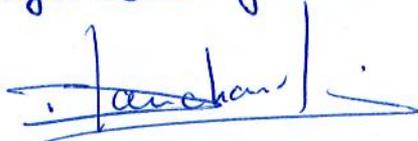
Marc ZINGRAFF

Maire
1^{er} Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

Le mandataire suppléant
(Avec la mention « notifié le »)

BLANCHARD Sébastien

notifié le 10 juillet 2023



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission
Copie transmise aux : Régisseurs titulaire – Régisseur suppléant – S.G.C. - D.R.H.